

RÉGLEMENTATION DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

LES POINTS À RETENIR DE LA LOI MOBILITÉ 2019

La nouvelle loi annoncée par la ministre des transports Elisabeth Borne sera en vigueur en septembre 2019.

L'utilisation de la trottinette électrique très floue et confuse, aucune législation n'existait jusqu'à présent. Retour sur ce qui va se passer pour les trottinettes électriques, les monoroues et autres gyropodes.

LES OBLIGATIONS



Rouler sur les pistes cyclables.

En cas d'absence de piste, l'utilisation de la trottinette est autorisée uniquement sur les routes limitées à 50km/h.



Le port du gilet.

La nuit ou lorsque la visibilité est faible.



L'avertisseur sonore.



Le transport de passagers.

Rouler sur les trottoirs.

Sauf si la mairie l'autorise.

**RISQUE D'AMENDE
DE 135€.**



Interdit aux enfants de moins de 8 ans.



Le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans.



Les feux avants & arrières.



Tenir sa trottinette à la main sur les trottoirs & dans les immeubles.



Stationner dans les endroits encadrés.

LES INTERDICTIONS



Les écouteurs & casques audio.



Rouler à plus de 25km/h.

**RISQUE D'AMENDE
DE 35€ À 1500€.**

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES SUR

TROTTINETTE-LAB.FR

BIEN CIRCULER EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE

CASQUE
RECOMMANDÉ

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT **OBLIGATOIRE**
LA NUIT OU SI VISIBILITÉ RÉDUITE,
RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS



1 PERSONNE



12 ANS
MINIMUM



CASQUE AUDIO
INTERDIT



TROTTOIRS
INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À **25 KM/H**
(PAR CONSTRUCTION
OU PAR BRIDAGE)

FEUX DE POSITION AVANT
ET ARRIÈRE **OBLIGATOIRES***



AVERTISSEUR SONORE
OBLIGATOIRE*

SYSTÈME DE FREINAGE
OBLIGATOIRE*

CATADIPOTES ARRIÈRES ET
LATÉRAUX **OBLIGATOIRES***

* À PARTIR DU 1ER JUILLET 2020

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**